

Bibliothèque

Objet: Accès aux documents essentiels pour vos cours – session Hiver 2021

Bonjour,

Comme vous le savez, le contexte actuel d'enseignement à distance rend l'accès aux documents imprimés des bibliothèques difficile ou impossible pour plusieurs étudiants. La traditionnelle réserve de cours ne répond donc plus autant aux besoins et les enseignants sont à la recherche de solutions numériques.

Les bibliothèques sont là pour vous aider dans ces démarches. Voici les options qui s'offrent à vous:

1. Trouver une version numérique du document

Consultez l'[outil de recherche Sofia](#) pour savoir si nous avons dans nos collections une version numérique du document que vous souhaitez utiliser.

Aucune version numérique n'est disponible? Contactez votre [bibliothécaire disciplinaire](#) pour voir s'il est possible d'en acquérir une ou encore pour explorer si d'autres documents numériques pourraient être utilisés pour répondre à votre besoin.

2. Déposer une version numérisée du document sur Studium

La licence Copibec vous permet de déposer sur Studium des documents numérisés à partir de sources imprimées, et ce, selon les limites suivantes :

- o Moins de 15% d'un document ou un chapitre comptant moins de 20% d'un livre
- o Un article de périodique

Il vous suffira alors de faire une [déclaration Copibec sur le site de la librairie UdeM](#). Si votre besoin dépasse les limites de la licence Copibec et concerne une lecture obligatoire dans le cadre de votre cours, il sera nécessaire de faire une demande de dégagement de droits. Communiquez avec droit-auteur@bib.umontreal.ca pour connaître les possibilités.

Vous pouvez numériser vous-même le document à déposer sur Studium ou encore [faire une demande de numérisation aux bibliothèques](#) , qui vous l'enverront par courriel.

3. Mettre le document à la réserve physique

La réserve de cours en bibliothèque demeure disponible pour déposer des documents imprimés. Pour faire une demande de mise à la réserve, [remplissez ce formulaire](#).

Pour toute question sur l'offre de service des bibliothèques en soutien à l'enseignement, n'hésitez pas à consulter le guide [Soutien à l'enseignement](#) ou à communiquer avec votre bibliothécaire disciplinaire.